

## Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade

Arrêté n°75 / 2024

Le Maire de la Commune de Sèvres-Anxaumont,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,  
Vu la délibération en date du 19 octobre 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 29 septembre 2016,  
Vu l'arrêté n° 52/2021 en date du 11 juin 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de 6 ans,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

➤ **Avancement au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	MAGNON Sophie	F	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.././.....	01/07/2024
2	COLLET Christelle	F	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.././.....	.././.....

*Part respective des femmes et des hommes*

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	2
Effectif du grade d'avancement	0	0

➤ **Avancement au grade d'Adjoint technique :**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	LETARD Anne Marie	F	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.././.....	.././.....

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	3	3
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

Fait à Sèvres-Anxaumont, le 10 juin 2024  
Le Maire, Romain MIGNOT.



**L'autorité territoriale :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le .....